

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	8 164 304	45,80	104,96	8 590 000	3 934 220	45,80	3 934 220
Taxe foncière non bâties (TFNB)	10 242	59,35	182,27	10 900	6 469	59,35	6 469
Taxe d'habitation (TH)	1 023 068	15,40	60,85	1 095 706	168 739	15,40	168 739
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	4 109 428		4 109 428
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	4 109 428 = 1,000000		45,80	
Taxe d'habitation (TH)	4 109 428		59,35	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		15,40	

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2023,
cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			44 106	0		0	44 106

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	4 109 428	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	44 106	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	4 153 534
---	-----------	---	--	--------	---	---	-----------

A ST-BRIEUC

Le 13 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
MARYVONNE DESBOIS
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture

MARIE DE GUINGAMP
Philippe LE GORFF
Monseigneur
Philippe LE GORFF

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydrolennes	
a. Personnes de condition modeste	5 859		a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	10 402		Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	27 494		a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	351		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :			c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV			Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte			a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :			b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>		4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum			a. Hors résid. principales et log. vacants	644 278	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels			b. Logements vacants soumis à la THLV	451 428	c. Coefficient correcteur	1,000000
d. Autres allocations						

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds		Taux des EPCI de 2022	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14) 15	a. National >>>	b. Communal >>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	42,81	107,03	2,07000	104,96	Taux maximum :	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	75,94	189,85	7,58000	182,27	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>	
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,66	74,15	13,30000	60,85	b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 26,44	
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...							
a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>							
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>							